

Lettre d'information du mois de mai 2023

Newsletter n° 53

Retrouvez toutes les actualités de la fonction publique territoriale !



À LA UNE

Invitation

cdg'
Centre de Gestion
de la **Manche**
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Conférence-débat sur la médiation comment résoudre vos différends avec vos agents à l'amiable ?

Jean-Dominique BOURDIN,

Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche,

Hervé GUILLOU,

Président du Tribunal Administratif de Caen,

Alain BRIÈRE,

Maire de Jullouville et Médiateur du Groupe EDF

vous invitent à assister à une conférence-débat consacrée à la médiation en matière administrative et aux possibilités qu'elle ouvre dans la résolution amiable des différends entre agents et employeur public,

le mardi 23 mai 2023 de 14h30 à 16h
au Centre de Gestion de la Manche.
accueil café à partir de 14h

Merci de cliquer sur l'invitation pour remplir le formulaire d'inscription pour assister à cette conférence.

A la Rencontre des Territoires

Depuis le début de l'année, nous vous proposons plusieurs rendez-vous pour vous accompagner dans la gestion de vos ressources humaines.

Les prochains rendez-vous ...

1h pour en parler = webinaire sur un sujet d'actualité de la vie RH des collectivités

- **jeudi 11 mai 2023 à 9h00** : "Congés annuels" - [Lien pour vous inscrire](#)
- **jeudi 25 mai 2023 à 9h00** : "La disponibilité" - [Lien pour vous inscrire](#)
- **jeudi 1er juin 2023 à 9h00** : "Travail par forte chaleur" - [Lien pour vous inscrire](#)

Permanences = des rendez-vous personnalisés pour évoquer ensemble une problématique RH ou sur le dossier d'un agent

- **vendredi 5 mai 2023** à la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche à La Haye de 13h30 à 17h30 - [Lien pour vous inscrire](#)
- **vendredi 9 juin 2023** à la communauté de communes de la Baie du Cotentin à Carentan-les-Marais de 13h30 à 17h30 - [Lien pour vous inscrire](#)
- **mardi 27 juin 2023** à Villedieu Intercom à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny de 13h30 à 17h30 - [Lien pour vous inscrire](#)

Vous pouvez retrouver l'intégralité des rencontres à venir [en cliquant ici](#).

Un forum pour les agents en recherche de mobilité inter fonction publique du Centre Manche aura lieu le **24 mai 2023 de 10h à 19h** au **Haras de Saint-Lô**.

Au programme : rencontres et échanges avec les employeurs publics des 3 fonctions publiques de la Manche, échanges entre agents, ateliers de reconversion...

[Pour s'inscrire et en savoir plus...](#)

La campagne de recueil des Rapports Sociaux Uniques 2022 est ouverte !

Toutes les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir tous les ans un Rapport Social Unique (RSU), au titre de l'année écoulée.

Le Centre de Gestion de la FPT de la Manche lance la campagne de collecte des rapports portant sur les données de l'année 2022 et vous invite à vous connecter sur l'application Données sociales.



Ateliers

- Identifier vos compétences pour élargir vos perspectives
- Se poser les bonnes questions dans une démarche de mobilité
- Découvrir les métiers de la fonction publique

24 MAI 2023
de 10h à 19h
ou
Haras de Saint-Lô
437 Rue Marechal Juin
Participation Libre ou sur inscriptions*

Inscriptions
<https://normandie.safire.fonctionpublique.gouv.fr/>

*contactez votre employeur pour connaître la politique de prise en charge de la journée



ACTUALITÉS

NOUVEAUTES

Réforme des retraites

Publiée au journal officiel du 15 avril 2023, la [loi n°2023-270 du 14 avril 2023](#) de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2023.

- **Allongement de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans**

Cet âge de 62 ans va être progressivement relevé à 64 ans, à raison de trois mois par génération à compter des assurés nés le 1er septembre 1961.

Ainsi, l'âge d'ouverture à la retraite sera porté à 63 ans et 3 mois en 2027 (génération 65) pour atteindre 64 ans en 2030 (générations 68 et suivantes).

- **Prolongement de la durée de cotisation**

Parallèlement, la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein sera portée à 43 ans en 2027, dès la génération née en 1965. Pour les personnes qui n'auraient pas pu cotiser 43 ans, l'âge de la retraite à taux plein (sans décote) reste fixé à 67 ans.

- **Mode de calcul inchangé des pensions de fonctionnaires**

Le mode de calcul des pensions des fonctionnaires reste inchangé (sur l'indice de traitement des six derniers mois, soit le traitement hors les primes).

Dès la publication des décrets d'application de la loi, le Centre de Gestion vous proposera une note de synthèse sur la réforme et ses impacts ainsi qu'une présentation des nouvelles dispositions afin de répondre au mieux à vos attentes et à vos interrogations.

Des dates de rencontres vous seront également proposées dans les prochaines semaines.

Pour rappel, la CNRACL a temporairement suspendu le traitement des demandes d'avis préalable et des liquidations pour les départs souhaités à partir du 1er septembre 2023, concernant des assurés nés à compter du 1er septembre 1961. Ces dossiers pourront être traités dès que les textes relatifs à la réforme auront été publiés et que les outils CNRACL mis à jour en conséquence.

[Pour en savoir plus...](#)

Relèvement du minimum de traitement au 1er mai 2023

Le [décret n° 2023-312 du 26 avril 2023](#) portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique (publié au Journal Officiel du 27 avril 2023) augmente, à compter du **1er mai 2023**, le minimum de traitement dans la fonction publique.

Il passe de 353 indice majoré, 385 indice brut à **361 indice majoré, 397 indice brut**. Il s'agit de points d'indice supplémentaires qui sont ajoutés sur la paye des agents dont l'indice majoré est inférieur à 361.

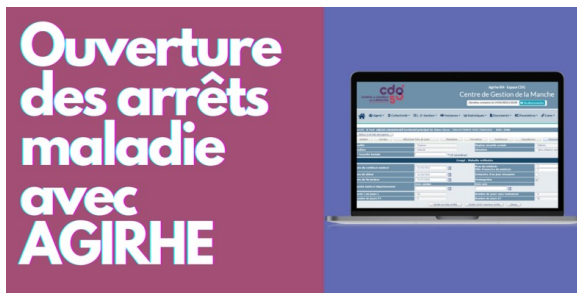
Nous vous invitons à vérifier que votre logiciel de paye tient bien compte du nouvel indice à compter du 1er mai 2023. **Cette modification concerne uniquement la paye et ne modifie pas les indices de carrière. De ce fait, le Service Carrières n'édi tera pas d'arrêtés, pour vos agents concernés.**

[Pour en savoir plus...](#)

Ouverture AGIRHE Carrières onglet absences

Pour accéder à AGIRHE et consulter le guide de procédure

[Lire la suite](#)



RAPPELS

Les prochaines dates des instances paritaires

	DATE A RETENIR	DATE LIMITE RECEPTION DES DOSSIERS
CCP	23 mai 2023	2 mai 2023
CAP	23 mai 2023	2 mai 2023
CONSEIL MEDICAL <i>(restreinte)</i>	2 juin 2023	16 mai 2023
CONSEIL MEDICAL <i>(plénière)</i>	23 juin 2023	5 juin 2023
AVANCEMENT DE GRADE <i>(2ème trimestre)</i>	4 juillet 2023	6 juin 2023
CST	21 septembre 2023	21 août 2023

Protection Sociale Complémentaire Santé et Prévoyance

Par ordonnance du 17 février 2021, le Gouvernement rend obligatoire la participation financière des employeurs publics aux dépenses engagées par leurs agents pour la souscription d'une mutuelle santé à compter du 1er janvier 2026 (en complément du régime de la sécurité sociale) et d'une mutuelle prévoyance à compter du 1er janvier 2025 (pour le maintien de salaire en cas d'arrêt de maladie prolongé).

Dans un souci d'anticipation, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche propose, **depuis le 1er janvier 2023**, aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, des contrats de groupe conclus à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, avec

- la Mutuelle Nationale Territoriale – Sofaxis pour **le risque santé**
- Intériale - Willis Towers Watson pour **le risque prévoyance**

Pour plus d'informations sur les deux contrats groupes, vous pouvez consulter les pages suivantes :

- [Contrat groupe Risque Santé](#)
- [Contrat groupe Risque Prévoyance](#)

DERNIÈRES MISES EN LIGNE

Instances Paritaires

Publication des tableaux annuels d'avancement de grade 2023

**Publication des tableaux annuels
d'avancement de grade 2023 du 1er trimestre
des collectivités affiliées au Centre de
Gestion**



**AVANCEMENT
DE
GRADE**

PUBLICITE 1^{ER} TRIMESTRE 2023

Conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code Général de la Fonction Publique, le Centre de Gestion de la Manche continue d'assurer la publicité des tableaux d'avancement de ...

[Lire la suite](#)

Concours - Examens Professionnels

Avis de concours

- Concours d'E.T.A.P.S
- Concours d'E.T.A.P.S Principal de 2ème classe

Avis d'examens professionnels

- Examen Professionnel d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL Principal de 2ème classe

[Pour consulter l'ensemble des avis de concours et examens professionnels](#)



[Se désinscrire](#) | [Modifier votre inscription](#)

139, rue Guillaume Fouace, CS 12309

50 009 SAINT LÔ CEDEX

02.33.77.89.00